

Ville de Landivisiau - Séance du 9 mars 2023 - n° 2023/110

COLORATION DE FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration ;

VU les demandes de subventions reçues en mairie ;

VU l'avis des commissions « Economie - Projets Urbains – Foncier » et « Commerce et Artisanat-Urbanisme Réglementaire » en date du 28 février 2023 ;

Ayant entendu ses rapporteurs, Monsieur Yvan MORRY et Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoints au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE ;

ATTRIBUE LES SUBVENTIONS CI -DESSOUS :

- **264 €** à [REDACTED] qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé, [REDACTED] pour un montant de 1 320 € (soit 20 % du montant des travaux) ;
- **304.90 €** à [REDACTED] qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son restaurant LA STORIA [REDACTED] sur un montant de 5 521,44 € (soit 20 % du montant des travaux plafonné à 1 524.49 €) ;
- **304.90 €** à [REDACTED] qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce, OPTIC 2000 [REDACTED] sur un montant de 2 802 € (soit 20 % du montant des travaux plafonné à 1 524.49 €).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 mars 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

16 MARS 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le **16 MARS 2023**

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le **16 MARS 2023**

Fait à Landivisiau, le **16 MARS 2023**

Le Maire,
Laurence CLAISSE